



PREFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PREFECTURE

Marseille, le

3 AOUT 2018

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA
LÉGALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT
PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**BUREAU DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX
RÉGLÉMENTÉS
POUR LA PROTECTION DES MILIEUX**

Affaire suivie par : M. CAPSETA-PALLEJA

☎ 04 84 35 42 77

✉ alexandre.capseta-palleja@bouches-du-rhone.gouv.fr

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du 19 juin 2018, il sera procédé, sur le territoire des communes de Rognac, Berre l'Etang, La Fare-les-Oliviers, Velaux et Vitrolles, à l'ouverture d'une enquête publique portant la demande formulée par la société RECYDIS en vue de la création d'un site de regroupement et tri de déchets dangereux situé Chemin départemental 20 – La Grande Bastide – ROGNAC (13340).

A été désigné, en qualité de commissaire enquêteur, Monsieur Gilles DOUCE, directeur d'un cabinet conseil en environnement

Le dossier d'enquête complet sur support papier comprenant notamment l'étude d'impact, son résumé non technique, les avis des services et l'avis de l'autorité environnementale ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant une durée de trente et deux jours consécutifs, du mardi 4 septembre 2018 au vendredi 5 octobre 2018 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairies de Rognac (1 place de l'Hôtel de Ville, BP 10062, 13655 Rognac Cedex), Berre l'Etang (Centre administratif, place du souvenir français, 13130 Berre-l'Étang), la Fare-les-Oliviers (Centre technique municipal, 250 avenue des Puisatiers, 13580 La Fare-les-Oliviers), Velaux (997 avenue Jean Moulin, 13880 Velaux) et Vitrolles (Bâtiment l'Azuréen (1er étage), Arcades des Citeaux, 13743 Vitrolles cedex) aux heures habituelles d'ouverture des services.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, dans les conditions prévues par le Code des relations entre le public et l'administration, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, en s'adressant à la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera :

- consultable sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>
- consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux, bd Paul Peytral, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - bureau 426)

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public et toute correspondance relative à l'enquête pourront être adressées au commissaire enquêteur par voie postale à la mairie de Rognac siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse pref-ep-recydisrognac@bouches-du-rhone.gouv.fr (capacité maximum 5MO).

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par le commissaire enquêteur, Monsieur Gilles DOUCE qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants en mairies de :

- Mairie de Rognac : 1 place de l'Hôtel de Ville, BP 10062, 13655 Rognac Cedex
- le mardi 4 septembre 2018 de 9h à 12h
- le vendredi 5 octobre 2018 de 14h à 17h
- Mairie de Berre l'Etang : Centre administratif, place du souvenir français, 13130 Berre-l'Étang
- le lundi 17 septembre 2018 de 14h à 17h
- Mairie de la Fare-les-Oliviers : Centre technique municipal, 250 avenue des Puisatiers, 13580 La Fare-les-Oliviers
- Le mardi 2 octobre 2018 de 9h à 12h
- Mairie de Velaux : 997 avenue Jean Moulin – 13880 Velaux
- le mercredi 12 septembre 2018 de 14h à 17h
- Mairie de Vitrolles : Bâtiment l'Azuréen (1er étage) - Arcades des Citeaux - 13743 Vitrolles cedex
- le jeudi 27 septembre 2018 de 9h à 12h

Les observations et propositions transmises par voie postale ainsi que les observations écrites émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessus seront consultables en mairie de Rognac, siège de l'enquête et sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône. Celles transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture où elles seront publiées dans les meilleurs délais¹.

L'ensemble des observations et propositions du public sera communicable aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le Code des relations entre le public et l'administration, pendant toute la durée de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an dans les mairies précitées ainsi qu'à la préfecture des Bouches-du-Rhône et publiée sur son site internet.

Au terme de l'enquête, l'autorité compétente pour prendre la décision au titre du Code de l'environnement est le préfet des Bouches-du-Rhône qui statue par arrêté portant autorisation ou refus du projet porté par le pétitionnaire, après avis, le cas échéant, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. Cet arrêté sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>.

La personne responsable du projet est le directeur général de la société RECYDIS, ZI de la Molette - 10 rue de la Victoire - 93150 Le Blanc Mesnil. Des informations peuvent être demandées auprès de M. Abderrahim HEYOUNI (01.43.11.11.74).

POUR LE PRÉFET
Le chef de bureau,
Gilles BERTOTHY

¹ Les données personnelles contenues dans les observations et propositions du public, quelles que soient leurs formes, et recueillies au cours de l'enquête environnementale seront dès lors consultables en ligne.